

Province de Québec
Municipalité de
Saint-André-de-Restigouche
M.R.C. d'Avignon

CERTIFICAT

**Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles
à voter sur le règlement de zonage numéro 005-2021 et
le règlement de lotissement numéro 006-2021**

Je, soussignée, Johannie Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 156.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 26.

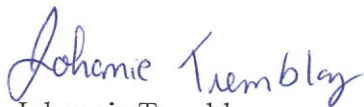
Que la procédure d'enregistrement des règlements numéro 005-2021 et 006-2021 a été ouvert à 8h le 30 juin 2021 et fermée à 19 :00 h le même jour.

Que le nombre de demandes faites est de 0

Et qu'en conséquence,

Les règlements numéro 005-2021 et 006-2021 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-André-de-Restigouche, le 5 juillet 2021.



Johannie Tremblay
Secrétaire-trésorière